



Distr.: LIMITEE

CEA/TNG/MULPOC/AGR.DIV/CIE/XIII/5
Décembre 1996

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
(MULPOC)

Treizième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts

Tanger (Maroc)
01 - 04 Avril 1997

**CONTROLE ET SUIVI DES PROGRES REALISES
EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
EN AFRIQUE DU NORD**



Distr.: LIMITEE

CEA/TNG/MULPOC/AGR.DIV/CIE/XIII/5
Décembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
(MULPOC)

Treizième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts

Tanger (Maroc)
01 - 04 avril 1997

**CONTROLE ET SUIVI DES PROGRES REALISES EN MATIERE
DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
EN AFRIQUE DU NORD**

VI.	PROPOSITIONS POUR DES ACTIONS FUTURES	20
6.1	<u>Au niveau de chaque pays (national)</u>	20
6.2	<u>Au niveau sous-régional</u>	21
6.3	<u>Au niveau régional</u>	21
6.4	<u>Le rôle du MULPOC de Tanger, de l'UMA et de la FAO</u>	23
	a) <u>Cadre pour activités à long terme</u>	23
	b) <u>Cadre pour activités à court terme</u>	24
	REFERENCES	27
	ANNEXE I : LISTE DES PROJETS REALISES	28
	ANNEXE II: LISTE DES PROJETS EN COURS DE REALISATION	29

CONTROLE ET SUIVI DES PROGRES REALISES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

I. INTRODUCTION

1. La sécheresse et la désertification sont deux problèmes majeurs que les six pays membres du mulpoc de l'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Soudan et Tunisie) n'ont cessé de combattre pendant plusieurs décennies. Dans ces pays comme dans la plupart des pays en développement, ces deux phénomènes étroitement liés, ont des conséquences à long et à court terme, et entraînent à la longue la dégradation du sol. Dans l'ensemble des pays de la sous-région, l'un des impacts les plus durs de la désertification a été la réduction des superficies des terres arables, des pâturages, des forêts, ainsi que des ressources en eau.

2. Les pays qui bordent le grand Désert tels que l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ont ainsi perdu au cours des 50 dernières années¹ une superficie de terres fertiles estimée à 0,6 millions de km². Les terres perdues annuellement par la Tunisie à cause de l'érosion éolienne et hydrique² sont estimées à 11 000 ha. Dans les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe (l'UMA), 70 millions ha de terres se trouvent dans des zones exposées à la désertification. Au Soudan, on estime que les dunes de sable recouvrent plus d'un tiers de la superficie globale des terres disponibles. A Darfour, l'une des régions les plus sèches du Soudan, le désert avance à un rythme annuel de 7 à 10 km.³

3. A cause de ses effets néfastes sur la productivité et les rendements agricoles, la désertification a fini par mettre en cause la sécurité alimentaire nationale et le niveau de vie des populations rurales. Elle a provoqué également des mouvements massifs de populations, rendu difficile l'approvisionnement en eau, et engendré des pertes économiques considérables.

4. Le problème de la désertification et la nécessité d'y remédier d'urgence ont été un sujet de préoccupation non seulement dans les pays de la sous-région d'Afrique du Nord, mais aussi au sein de la communauté internationale. A cet égard, la Conférence internationale sur la désertification tenue à Nairobi

¹ F.A.O.: Follow-up of the UNCED: Integrating Environment and Sustainability into Agricultural Policy Analysis.

² Ibid, page 9

³ UNECA Field Mission On green Belts Rehabilitation and Conservation. ECA (Output 3b XV); Addis Ababa, 1993, p.6

(Kenya) en 1977 à l'appel de l'ONU, fut un évènement marquant qui a permis de mobiliser les efforts internationaux en vue de lutter contre la sécheresse et la désertification. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (UNCED) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 marqua également un tournant décisif dans cette perspective. Le chapitre 12 du Programme d'action 21 consacré à la lutte contre la sécheresse et la désertification témoigne de l'intérêt que l'on accorde à ces sujets. La Résolution 744 (XXVIII) adoptée par la Conférence de la CEA, réunissant les ministres de la planification économique et du développement en mai 1993, souligne la nécessité de stopper et de repousser la désertification.

5. Conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à sa 47ème session, en décembre 1992, la Résolution 47/188 portant création d'un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé de préparer, jusqu'au au mois de juin 1994, une Convention pour la lutte contre la désertification dans les pays sérieusement affectés par la sécheresse et/ou la désertification, notamment en Afrique. cette Convention a été adoptée à Paris en juin 1994 et a été présentée pour signature entre le 14 et le 15 octobre.

6. Plus de 100 pays ont signé jusqu'ici la Convention, entrée en vigueur 90 jours après avoir été ratifiée par 50 pays. elle prit effet le 29 décembre 1996. Dans la sous-région, seuls l'Egypte, le Soudan et la Tunisie ont, jusqu'en mars 1996⁴ ratifié cette Convention. Entre temps, plusieurs conférences, réunions et ateliers de formation ont été organisés aux niveaux régional, sous-régional et national, en vue de préparer les stratégies, programmes et projets visant à arrêter et à repousser la désertification.

7. Dans la sous-région, les pays de l'UMA, préoccupés par les conséquences graves de la progression du désert, et de la détérioration de l'environnement qui en résulte, ont élaboré en 1992 une Charte maghrébine sur l'environnement et le développement durable, destinée, entre autres, à servir de base pour la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification. l'UMA continue d'accorder une grande importance au problème de la désertification et s'emploie, à travers sa Commission chargée de la sécurité alimentaire, à mettre au point une stratégie maghrébine pour la lutte contre la désertification dans la sous-région.

8. Parmi les initiatives prises récemment dans ce contexte, citons le colloque international sur la lutte contre la désertification dans le Maghreb, organisé à Rabat entre les 5 et 6 octobre, à l'initiative du secrétariat général de l'UMA. Cette rencontre a permis de mettre davantage en lumière le problème de la désertification, mais aussi d'identifier les perspectives de

⁴ Impact, Newsletter of The Climate Network Africa, March 1996, Nairobi, Kenya.

coopération au sein de l'UMA, ainsi qu'à l'échelle internationale en vue de juguler ce fléau. La réalisation de cet objectif a été facilitée par une étude sous-régionale sur la lutte contre la désertification dans le Maghreb, réalisée par un groupe d'experts maghrébins sous l'égide du Secrétariat de l'UMA.

9. Les pays non-membres de l'UMA (l'Egypte et le Soudan), en application du Programme d'Action 21, se sont également efforcés de lutter contre la désertification. Ainsi, durant les trois dernières décennies, ils ont défini des politiques et des moyens spécifiques propres à enrayer le processus de désertification dans les zones exposées à ce fléau, en les intégrant dans leurs projets et programmes de développement. A cet égard, ces deux pays réalisent le plus souvent des activités portant sur l'établissement de plantations dans les zones arides, l'instauration de milliers de kilomètres de rideaux et de brise-vents pour protéger les canaux d'irrigation, et la fixation des dunes de sable.

10. Mais malgré toutes les politiques, programmes et projets mis en oeuvre par les pays membres dans le cadre du Plan d'Action 21, etc., la sécheresse et la désertification restent un véritable fléau dans la sous-région. Et la question est de savoir pourquoi ces deux problèmes étroitement liés restent-ils si difficiles à résoudre. Une telle difficulté souligne la nécessité de surveiller toujours ensemble ces deux problèmes, de manière à relancer une action concertée et soutenue en vue de s'attaquer aux origines même du fléau. Il convient par conséquent de veiller constamment à la surveillance, au suivi et à l'échange d'informations concernant le progrès réalisé en matière de lutte contre la désertification.

11. C'est dans cette perspective que le MULPOC a préparé ce rapport qui sera présenté à la 13ème réunion du Comité d'Experts intergouvernementaux du MULPOC de Tanger, prévue en mars 1997. Le présent rapport examinera succinctement le problème de la désertification, sa nature, ses causes, ainsi que son ampleur dans la sous-région d'Afrique du Nord; il fera également le point sur les progrès accomplis jusqu'ici en matière de lutte contre la désertification, en relevant quelques-uns des problèmes majeurs rencontrés dans ce domaine. Il s'attachera ensuite à identifier les possibilités de collaboration et d'actions concertées en vue de combattre la désertification.

II. CAUSE, AMPLEUR ET COUT DE LA DESERTIFICATION EN AFRIQUE DU NORD

12. Les changements climatiques et l'impact des activités humaines non durables sur les éco-systèmes des terres productives, des forêts et des pâturages constituent des facteurs majeurs de la désertification. Les conséquences qui s'en sont suivies sont nombreuses. Mais ce n'est que récemment que la Convention pour la lutte contre le désert (CCD) a reconnu les effets physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification, et le rôle capital des technologies et de la participation des populations locales dans les efforts visant à combattre et à circonscrire ce fléau.

13. Durant plusieurs décennies, la sécheresse récurrente et prolongée a marqué d'une manière profonde les sols, la végétation, la capacité de production et la qualité d'environnement dans la sous-région. Des activités humaines non équilibrées et débridées se traduisant par des surexploitations de ressources naturelles, ont eu pour effet d'amplifier les impacts négatifs du climat sur l'environnement. La demande en terres sans cesse croissante, à la faveur d'un accroissement annuel de la population de 2,4 au cours de cette décennie, augmente les pressions exercées sur les ressources naturelles.

14. Des systèmes inappropriés d'exploitation de terres agricoles, une mauvaise gestion des forêts (le couvert forestier recouvre moins de 8% de la sous-région)⁵, le surpâturage et la mauvaise utilisation des eaux ont engendré une dégradation des terres. Dans la plupart des pays de la sous-région, et tout particulièrement au Soudan, le défrichement de vastes forêts d'acacia pour les besoins de l'agriculture, le pâturage et l'exploitation des ressources ligneuses et des bois de chauffe ont abouti à une large déforestation. On estime à cet égard que 20 millions ha de forêts et de bois vont disparaître dans ce pays entre 1988 et l'an 2000. De même, la superficie de forêts naturelles défrichées annuellement dans les pays du Maghreb est évaluée à 60.000 ha⁶

15. Les pressions fortes exercées sur les écosystèmes naturels ont abouti en fin de compte à des processus de dégradation d'envergure, tels que l'érosion du sol sous l'effet de l'eau, le lessivage des terres, le tassement des sols, la salinité, l'imbibition de l'eau et de la pollution. Et, qui pis est, dans la plupart des pays, des populations et leur bétail font subir à ces terres déjà appauvries des pressions qu'elles ne sont plus en mesure de supporter, accélérant, ce faisant, les processus de dégradation.

⁵ ECA; Field Mission On Green Belts Rehabilitation and Conservation. ECA (Output 3b XV); Addis Ababa, 1993, p.3

⁶ ECA; Report on the State of Management, Conservation and exploitation on Indigenous Forests in North African Countries (JEFAD/FADPPS/88/9); Addis Ababa, February 1988, p.3

16. Comme il a été déjà souligné plus haut, l'Algérie, l'Egypte, la Libye et la Tunisie qui bordent le désert, ont été plus particulièrement vulnérables face à la désertification; ainsi ont-ils perdu 65 millions ha de terres fertiles durant les cinquante dernières années. En Algérie, la superficie globale des terres est estimée à 238 millions ha de terres, mais le grand désert en occupe 200 millions ha, tandis que 20 millions, parmi les 38 millions ha situés au Nord, sont arides ou semi-arides et se trouvent de ce fait vulnérables face aux processus de désertification.⁷ En Egypte, près de 13 millions ha sont touchés par la désertification. La Tunisie possède 11 millions ha de terres, dont 6,3 millions ha comprennent le désert et des terres rocheuses avec des dunes de sable, lesquelles recouvrent jusqu'à 3,2 millions ha, alors que 60% de terres arables sont menacées par l'érosion;⁸ quant à la forêt, elle ne recouvre que 0,6 millions ha. Au Maroc, la déforestation est estimée à 31.000 ha chaque année, tandis que l'érosion du sol varie annuellement entre 2000 t/km dans les montagnes du Rif et environ 750 t/km² dans le haut Atlas. Au Soudan, où le désert occupe plus de 63 millions ha, la désertification affecte 1,6 millions ha de terres agricoles irriguées, environ 9 millions ha de terres pluviales et 100 millions ha de pâturages.

17. D'après les données disponibles, dans la sous-région, 24,4% de terres irriguées, 80,6% de terres non-irriguées et 93,8% de pâturages sont affectées par la désertification. Reste à savoir si le degré de détérioration de ces terres permettra, à long terme, une agriculture quelconque, y compris le pâturage et la sylviculture. Pour un éventuel reboisement des terres "marginales", il sera très utile de préserver les protoplasmes des végétations naturelles des pâturages, des végétations ligneuses et des forêts.

18. L'évaluation des pertes dues à la désertification progresse d'une manière qui est loin d'être satisfaisante. Voici les deux obstacles majeurs rencontrés à cet égard: (i) la difficulté d'évaluer les pertes en matière de production alimentaire engendrées directement par la désertification et (ii) l'insuffisance de données pour mesurer les dégâts économiques et écologiques ressentis à l'extérieur (ex-situ). Par ailleurs, on dispose rarement de données sur les pertes économiques dues à l'exode des populations rurales qui laissent derrière elles des terres agricoles en dégradation. En revanche, on est mieux renseigné en ce qui concerne la conservation au niveau sous-régional des infrastructures telles que les voies ferrées, les routes, ainsi que le mouvement des dunes de sable. D'après la CEA⁹, les pertes locales (on-site) annuelles sont estimées à 410

⁷ Union du Maghreb Arabe; La Lutte contre la désertification au Maghreb. Secrétariat Général, Rabat, 1993, p.131

⁸ UMA, Ibid, pp.110/111

⁹ ECA; Field Mission On Green Belts Rehabilitation and Conservation. ECA (Output 3b xv); Addis Ababa, 1993, p.8

millions de dollars EU, calculés sur la base des cours de 1990, alors que les dégâts extérieurs (off-site) s'élèvent à 600 millions de dollars EU. A titre de comparaison, la valeur des importations agricoles dans les six pays de la région a atteint 8486 dollars EU en 1990.

19. Quelle que soit la valeur totale des dégâts imputables à la désertification, il est évident que les pays de la sous-région devraient engager des ressources énormes pour renverser la tendance actuelle à la désertification et parer à ses effets. c'est dans ce contexte, et pour des raisons évidentes de coût/efficacité, que la promotion de la coopération sous-régionale pourra avoir des retombées très bénéfiques.

20. L'amélioration de la gestion et l'introduction de méthodes durables d'exploitation agricole sont deux objectifs que les politiques et les stratégies afférentes aux terres agricoles, doivent poursuivre, si l'on veut ralentir le processus de désertification. L'accès aux technologies appropriées, et leur utilisation, ainsi qu'une prise de conscience publique et privée quant à la nécessité de conserver les terres, tout cela pourra également servir les mêmes objectifs. La sur-exploitation et la forte dégradation des terres dans la sous-région s'explique souvent par la pauvreté des populations rurales et leur besoin de survivre économiquement.

21. Tout programme ou stratégie visant à ralentir le processus de désertification et à en renverser la tendance doivent par conséquent s'attaquer à certaines racines profondes de ce fléau, notamment la pauvreté.

III. POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES ADOPTES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION EN AFRIQUE DU NORD

3.1 Politiques, stratégies et programmes nationaux

22. La prise de conscience des effets pernicioeux de la désertification amène les pays à arrêter des politiques intégrées, à fixer des objectifs clairs et à choisir des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de chacun des pays concernés en matière de lutte contre la désertification. Sans doute les directives puisées dans certaines conventions ont-elles été fort utiles dans ce sens

23. L'Algérie, par exemple, a adopté une stratégie avec un double objectif: s'attaquer aux problèmes de la désertification et répondre en même temps aux besoins des populations affectées par ce phénomène. L'un des éléments essentiels de cette stratégie, consiste en l'adoption et la promotion d'une approche globale et coordonnée en vue d'un développement intégré qui visera à la protection, conservation, et restauration du couvert végétal des terres, la sauvegarde des infrastructures, et enfin la mise en place de mécanismes pour la surveillance de la désertification. Pour ce faire, le programme d'intervention adopté comporte des actions visant à la protection des ressources naturelles contre toutes formes de dégradation et d'autres activités destinées à la restauration et à l'amélioration des potentialités productives des zones détériorées.

24. A cet effet, l'Algérie a lancé dans les années 70 le programme de "ceinture verte" dans les zones du Sahara potentiellement riches mais exposées à la désertification, et qui recouvre une superficie de 3,5 millions ha. Cette "ceinture verte" de 1500 km de long et de 20/40 km de large, comprend l'établissement de prairies pilotes, les plantations de rideaux de protection, de forêts, d'arbres et d'arbres fruitiers. D'autres programmes portent sur la fixation de dunes de sable, la restauration des lignes de partage des eaux, la mise en place de pépinières sylvicoles, des études phytosanitaires, ainsi que la protection et la restauration des oasis. L'installation de terrasses pour protéger le sol agricole contre l'érosion a été également un objectif clé de la politique algérienne dans ce domaine.

25. En Egypte, la mise en valeur des terres désertiques a été une politique cohérente et efficace pendant deux décennies au moins. Parmi les résultats notables de cette politique, citons la mise en valeur de 0,4 millions ha gagnés ainsi sur le désert pour être utilisés à des fins agricoles. La fixation de dunes de sable côtières et intérieures grâce à la plantation de variétés végétales résistant à la sécheresse constitue une autre stratégie antidésertification. De fait, l'Egypte a pu mettre en valeur annuellement 150.000 ha de terres de désert, à travers l'établissement de rideaux (d'arbres), de brise-vents, des périmètres boisés et de lignes d'arbres. Le pays utilise l'eau

usée recyclée pour l'irrigation des arbres. La productivité agricole dans les zones protégées par des rideaux a connu une augmentation moyenne de 30%. Une politique intégrée et écologiquement viable implique la restauration des oasis en utilisant l'eau du bassin en grès de Nubie. La politique de boisement a pour but d'enrayer la progression du désert, maintenir l'équilibre biologique et promouvoir les ressources en bois, conformément aux recommandations du Sommet de la Terre tenu à Rio De Janeiro.

26. La stratégie de la Libye en matière de lutte contre la désertification repose sur une exploitation rationnelle de ses ressources en eau, de l'introduction de techniques efficaces de production agricole, notamment l'utilisation d'engrais appropriés, le contrôle du processus de dégradation dans les zones exposées à la désertification et la restauration des terres affectées. Dans le cadre de cette stratégie, un certain nombre de projets ont été mis en oeuvre, concernant le reboisement, la fixation des dunes de sable; projets pour la bonification du couvert végétal des prairies et des pâturages; projets pour la conservation de l'eau et du sol, pour le contrôle de l'érosion et enfin, pour un développement agricole intégré.

27. Le Maroc a mis au point en 1949 une stratégie pour la conservation du sol; il lancera ensuite le Plan National pour la Lutte contre la Désertification, élaboré par le Ministère de l'Agriculture avec le concours de la FAO, puis, le programme contre l'érosion, en 1970. Ce dernier avait pour but d'évaluer l'impact de l'érosion sur les grandes zones hydrauliques. Il a été ainsi démontré que 12,5 millions ha de terres agricoles et de pâturages sont menacées par l'érosion dans les zones objets d'étude (Souss-Massa et le barrage de la Moulouya).

28. En outre, des séries de lignes de partage des eaux étudiées ont permis au Service forestier de formuler des plans directeurs pour l'aménagement de plusieurs lignes de partage des eaux, en particulier celles de Loukouss et de Tassaout. Les points essentiels du plan consistent, en gros, en la mobilisation des ressources hydrauliques à travers la construction d'un certain nombre de barrages et de petits lacs pour l'irrigation, la plantation et l'amélioration des pâturages, le contrôle de l'érosion éolienne et hydrique, la poursuite d'activités forestières comprenant la planification forestière, le reboisement (jusqu'ici 530.000 ha ont été plantés) la création de parcs nationaux et de réserves biologiques, ainsi que la restauration des pâturages et la fixation des dunes, qui représentent 30.000 ha.

29. La stratégie tunisienne en matière de lutte contre la désertification s'articule autour des deux axes suivants: (i) la protection des terres agricoles et des infrastructures contre leur envahissement par le sable et (ii) l'utilisation rationnelle des eaux pour l'irrigation. On entend ainsi réaliser la forestation et le reboisement, et endiguer l'avancée du désert par la fixation des dunes de sables, la restauration des terres marginales et l'établissement des rideaux forestiers et de brise-

vents le long des corridors situés au centre et au sud du pays¹⁰. La restauration des oasis et l'amélioration de leurs rendements et de leur productivité a été un autre objectif de la politique du pays dans ce domaine.

30. Dans le cadre de cette stratégie, la Tunisie a mis en oeuvre plusieurs programmes et projets entre 1970 et 1992. depuis cette date, la référence clé a été le chapitre 12 du Programme d'Action 21. Les projets et programmes en question portent sur le développement et le renforcement de la base de données relative à la désertification, l'inventaire de ressources naturelles (sol, eau, forêts et pâturages), l'élaboration des études sur le processus de dégradation des terres et la construction de barrages et de lacs à petite échelle. D'autres programmes concernent l'établissement de plantations forestières et de pâturages, la plantation et l'entretien des rideaux forestiers et la surveillance de l'avance des dunes de sable. dans le cadre de cette même stratégie, des programmes ont été élaborés, visant le renforcement des capacités en matière de recherche, de vulgarisation et de formation. De même, on a mis à jour les lois et encouragé la participation des populations dans les programmes de conservaion des terres.

31. La stratégie du Soudan en matière de lutte contre la désertification s'articule traditionnellement autour de trois axes principaux: protection des terres irriguées et des cours d'eau contre l'avancée du désert, contrôle du processus de désertification dans les zones les plus arides et conservation du couvert forestier. ce dernier diminue de 1,1% entre 1981-90¹¹, en raison notamment de l'abbattage des arbres à des fins énergétiques et de la conversion de l'arboriculture en agriculture. En 1985, un plan national de lutte contre la sécheresse et la désertification a été lancé. En 1991, le Soudan fixa les orientations du plan d'action national pour la lutte contre la désertification; il prépara en 1993, le Programme quinquennal du Soudan pour la Convention sur la sécheresse et la désertification. Des ateliers de sensibilisation à propos de la convention ont été organisés en 1995 au cours desquels on a présenté le Programme quinquennal. Actuellement, un avant-projet a été élaboré et présenté au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour examiner les possibilités de son financement.

¹⁰ Plan de développement économique et social (1992-1996): Développement agricole et sécurité Alimentaire. Ministère de l'Agriculture, Tunis, août 1992, pp.39-42.

¹¹ The economist Intelligence Unit, EIU, 1995-96, Country Profile, p.24

3.2 Programmes, activités et projets régionaux consacrés à la lutte contre la désertification

32. Dans le présent rapport, les programmes et les projets régionaux relatifs à la désertification réfèrent aux activités mises en oeuvre conjointement par l'ensemble ou une partie des Etats membres, avec ou sans la participation d'autres pays en dehors de la sous-région. Le rapport se penche également sur les programmes et projets couvrant l'ensemble ou une partie de la sous-région de l'Afrique du Nord. Il s'agit en l'occurrence des activités principales entreprises dans le cadre du Plan d'Action sur la lutte contre la désertification, adopté à la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et d'autres programmes/actions mis en oeuvre à ce jour et concernant la lutte contre la désertification dans un cadre coopératif.

33. Les activités mises à exécution à cet égard sont regroupées en cinq catégories, en fonction de leurs objectifs et de leurs domaines d'intérêt¹²:

a) Activités visant à renforcer la base de données sur la désertification

34. Le but de ces activités est de renforcer la base de données nécessaire pour la programmation des activités de développement dans les régions touchées par la désertification, notamment des études, des analyses d'informations, et la recherche axée sur les problèmes spécifiques aux zones arides. Les informations recueillies à travers ces activités serviront à préparer des projets d'assistance technique ou des projets nationaux d'investissement.

35. Près de 30 activités de ce genre associant des pays membres de l'UMA ont été exécutées. Elles englobent, entre autres:

- i) Le programme international pour la gestion des pâturages en zones arides et semi-arides en Afrique et au Moyen-Orient (EMASAP);
- ii) La gestion des ressources en eau dans le Maghreb (Projet RAB:80/001);
- iii) La gestion de l'eau dans le domaine des cultures pluviales (Projet RAB/88/015);
- iv) Le projet de cartographie pilote sur l'évaluation de l'érosion du sol dans les zones côtières de la Méditerranée (PAP/CAR);

¹² UMA, op. cit. pp.33-48

- v) Le projet sur les technologies relatives à la gestion/administration des ressources en eau (RAB/89/015);
- vi) Le projet régional sur la fixation des dunes (RAB/86/034).

36. Au cours de la réunion régionale de l'UMA tenue à Tunis les 8-11 novembre 1995, il a été recommandé de réaliser les quatre activités principales suivantes: (i) une banque de données sur la désertification; (ii) un réseau pour la surveillance de l'écosystème; (iii) un centre d'études et (iv) une unité de suivi en matière de désertification dans les pays du Maghreb. A cet effet, un groupe de travail sur la désertification a été mis sur pied.

b) Activités relatives à la lutte contre la désertification

37. Elles ont pour but de définir, identifier et/ou adapter les techniques et/ou les méthodologies permettant de faire face aux problèmes communs tels que les parasites des cultures, la gestion des pâturages ou la surveillance de la désertification. Parmi les activités s'inscrivant dans cette catégorie, citons:

- i) Le projet IPAL dans les zones arides (l'un des projets intégrés financés par le PNUD dans le cadre du Plan d'Action sur la lutte contre la désertification);
- ii) Le projet (RAB/84/018) sur la lutte contre la désertification, phase 1 (RAB/84/018);
- iii) Le projet régional du développement pastoral (RAB/84/025);
- iv) Le développement de technologies actuelles pour l'administration des ressources en eau, phase II (RAB/89/003);
- v) Le réseau régional pour l'irrigation additionnelle et l'amélioration de l'utilisation de l'eau dans la production agricole (RAB/90/005);
- vi) Le programme relatif au contrôle par satellite de la désertification au Sahara du Nord.

c) Activités relatives à l'appui institutionnel

38. Elles concernent essentiellement les projets d'assistance technique destinée aux pays concernés afin de les aider à adapter et à harmoniser leurs cadres institutionnels pour mieux maîtriser la désertification et autres phénomènes écologiques du même acabit.

39. Les projets inclus dans cette catégorie sont relativement peu nombreux, parmi lesquels figurent: un projet d'assistance technique relative à l'environnement en Méditerranée (Projet METAP); un projet d'assistance au centre pour l'environnement et le développement dans la région arabe et en Europe (RAB/91/016); un projet pour la promotion de l'administration et de la gestion de la recherche agronomique dans les pays arabes (RAB/89/027) et enfin un programme d'action pour la forêt méditerranéenne.

d) Activités relatives à la coordination des efforts en matière de lutte contre la désertification

40. Il s'agit là le plus souvent d'activités destinées à améliorer le flux d'informations et à enrichir la base de données dans les pays concernés, et ce, au travers de la formation, de l'échange d'informations et d'expériences scientifiques et techniques, et par la création d'un réseau de base de données.

41. Les projets regroupés dans cette catégorie sont relativement nombreux; ils comprennent: le projet de ceinture verte transsaharienne en Afrique du Nord, un projet lancé en 1977 et qui est soutenu par l'Algérie, l'égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie; un projet pour la promotion des échanges d'informations et de données sur les questions relatives à la désertification (fp/1700-82-08); un atelier de formation régional sur le développement durable (RAB/89/029); un projet pour la fixation des dunes et le reboisement (RAB/89/034) et enfin le projet régional pour le développement des pâturages, phase II (RAB/90/001). Les deux autres projets importants concernent la création du Centre régional de télédétection à Tunis et le projet relatif au contrôle du Bayoud dans les dattiers, phase II (RAB/88/024).

42. D'autres projets tels que le projet de ceinture verte et les projets de télédétection ont été lancés initialement avec ou sans le soutien financier extérieur. Ces projets traduisent la volonté des Etats membres qui y participent de favoriser la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification.

e) Activités portant sur le développement intégré

43. Il s'agit là essentiellement de projets d'investissement nés d'initiatives nationales, dont certains sont axés entièrement ou partiellement sur les problèmes de la désertification, et d'autres sur la coopération bilatérale en vue de développer les régions "marginales" et appauvries, recelant des ressources naturelles potentielles.

44. La mise en oeuvre de ces projets visait essentiellement à améliorer les conditions de vie des populations et à préserver les ressources naturelles en adoptant des approches de développement durables et cohérentes. Parmi ces projets figurent: le projet de développement intégré du bassin de Oued Melleque; le projet relatif à l'amélioration des pâturages et du bétail dans la région d'El-Oaara et le projet pour la planification intégrée du bassin de Oued Barbara. Les buts escomptés de ces projets, c'est de développer et d'améliorer les systèmes de production et d'assurer une gestion durable de l'ensemble des ressources.

IV. STRUCTURES ET MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

45. A quelques rares exceptions, tous les pays de la région se sont employés depuis la Conférence de Nairobi dans les années 70 à réaménager leur cadre institutionnel, pour répondre aux exigences de leurs sociétés, mais aussi pour se conformer aux nouvelles conventions et autres accords en matière de prévention et de lutte contre la désertification. Le cadre institutionnel principal consiste dans des nouvelles structures conçues pour le suivi des activités de lutte contre la désertification, ainsi que pour la recherche et la formation dans ce domaine. Dans certains pays, des comités spécialisés ont été mis en place et les structures déjà existantes adaptées progressivement pour mieux faire face à la désertification et autres problèmes écologiques. Dans le cadre institutionnel, s'inscrivent également des codes forestiers nouveaux ou mis à jour, des codes amendés de la gestion de l'eau, des lois pour la protection des terres agricoles, des aquifères et de la bio-diversité, et d'autres régissant la création d'institutions responsables de diverses activités de surveillance et de lutte contre la désertification.

46. Vu la nature et la complexité des activités de lutte contre la désertification, y compris celles liées à la recherche, à la formation, et à la vulgarisation dans les pays de la sous-région, la responsabilité de leur mise en oeuvre est partagée par plusieurs institutions en fonction de leur domaine de compétence. Dans la majorité, sinon dans tous les pays, une lourde tâche en matière de lutte contre la désertification revient aux diverses divisions du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, celles chargées notamment de: la production agricole, la conservation du sol et de l'eau, et les ressources animales et forestières. Le Ministère de l'environnement assume également des responsabilités toujours plus grandes dans ce domaine. Il en va de même des Ministères de l'intérieur et de l'information ainsi que de plusieurs centres de recherche et de formation qui réalisent des études sur des problèmes liés à la désertification.

47. Ces institutions comprennent l'Institut Agronomique des Régions Arides en Tunisie (IRA), l'Institut National de Recherche Forestière (INRF) en Algérie, le Centre des Recherches Agricoles et l'Office National des Investissements et Etudes Agricoles en Libye. Parmi les institutions marocaines compétentes dans ce domaine, il y a: l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), la Station de Recherche Forestière (SRF), le Centre National de Télédétection (CNT), etc. En Egypte, on trouve: le Desert Research centre (Centre de recherche sur le désert), créé en 1939, puis réorganisé en 1990. Il comprend désormais quatre divisions, 70 laboratoires, un certain nombre de serres, de pépinières et de lysimètres, un laboratoire pour la culture de tissus, un Système d'Informations Géographiques (GIS), un Centre Informatique et une station de réception de satellite.

48. Au niveau sous-régional, certaines activités entreprises contre la désertification, avaient pour objectif de: (i) assurer un soutien institutionnel et une coordination aux programmes et projets nationaux. A cet effet, certaines organisations régionales ont été créées et d'autres institutions de recherche renforcées.

V. PROGRES REALISES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION EN AFRIQUE DU NORD

49. Les progrès réalisés en matière de lutte contre la désertification à travers l'exécution des activités et projets examinés plus haut peuvent être mesurés à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs qui montrent par exemple, le degré d'amélioration de la productivité du sol, l'expansion des terres arables et des pâturages, la superficie plantée d'arbres forestiers, celle des dunes de sable stabilisés, l'investissement en matière de lutte contre l'érosion hydrique, etc. Mais, comme il est malheureusement difficile de disposer de données concernant la plupart des indicateurs précités, le présent rapport se concentrera sur l'état d'exécution des divers projets et sur les résultats obtenus.

5.1 Projets exécutés et finalisés

50. La plupart des projets liés au Plan d'Action contre la Désertification, et financés par le PNUD, ont été finalisés. Une liste en sera donnée dans l'Annexe I.

5.2 Projets en cours d'exécution

51. Nombreux projets liés à la Conférence de Nairobi sont encore en cours d'exécution. Une liste présentant certains de ces projets est donnée dans l'Annexe 2.

52. Plusieurs projets régionaux relatifs à la lutte contre la désertification recommandés par certaines commissions créées à la suite de la Conférence de Nairobi sont encore en exécution. Parmi ces projets, il y a le Centre régional pour la télédétection en Tunisie, et le programme MED-Campus subventionné par l'UE, et qui vise à mettre sur pied un réseau d'institutions supérieures pour une formation et une recherche de haut niveau portant sur les causes, les mécanismes et les conséquences de la désertification. Ce dernier projet concerne l'Algérie, la Belgique, l'Espagne, le Maroc et la Tunisie.

5.3 Progrès atteint en matière de lutte contre la désertification

53. Des progrès notables ont été accomplis au cours de cette décennie à travers (i) le renforcement de la base de données sur l'état et la nature de la désertification et (ii) la préparation de documents techniques et économiques et des manuels de référence. Tout cela a contribué à améliorer la formation de personnel qualifié pour la préparation de projets régionaux, mais aussi à soutenir les activités nationales relatives à la lutte contre la désertification.

54. Les activités axées directement sur la lutte contre la désertification et financées dans une large mesure par des institutions internationales ou bilatérales ont débouché, pour l'essentiel, sur l'identification de solutions techniques à des

problèmes spécifiques ou au transfert de technologies et leur adaptation aux conditions locales; elles ont permis également la formation des cadres ou des formateurs aux différents niveaux et l'identification et la préparation des projets.

55. L'exécution des programmes décrits dans la section 5.3 et des projets relatifs au soutien institutionnel a contribué à l'identification des politiques et des stratégies sectorielles aux fins de réaliser les objectifs retenus à cet égard; cela a permis aussi, entre autres, d'envisager des réformes structurelles et de gestion, de définir et d'élaborer des projets prioritaires d'investissement, et de mobiliser les ressources financières pour la mise en oeuvre de programmes et projets arrêtés.

56. S'agissant de l'exécution des programmes et projets relatifs à la coordination des efforts en matière de lutte contre la désertification, elle eu pour résultat la création d'un certain nombre d'organisations régionales et le renforcement de certaines institutions nationales de recherche qui fournissent l'assise institutionnelle pour les programmes et projets nationaux et régionaux. Parmi les projets réalisés à cet égard, citons: (i) création d'un réseau spécialisé d'échange de données et d'informations, (ii) accroissement qualitatif des capacités de gestion en matière de lutte contre la désertification, (iii) publication d'informations et de bulletins techniques, (iv) publication de manuels sur la lutte contre la désertification et (vi) enrichissement des connaissances sur les méthodes de lutte contre la désertification.

5.4 Problèmes et obstacles rencontrés en matière de lutte contre la désertification en Afrique du Nord

57. Etant donné la nature multi-sectorielle du processus de la désertification et le nombre des institutions qui interviennent dans les opérations de lutte contre ce fléau, la préparation des programmes et des projets n'a pas été sans difficultés. Ainsi, parmi les problèmes de planification les plus communs, on pourra citer:

- i) Une capacité insuffisante en matière de programmation et de planification, et des difficultés d'intégrer les plans et les projets anti-désertification dans des plans et des programmes de développement nationaux, régionaux et sectoriels plus larges. Voilà qui explique l'inexistence de cadres solides dans le domaine de la désertification;
- ii) Difficultés dans l'évaluation de gros avantages socio-économiques découlant des activités écologiques à long terme; contraintes financières rencontrées dans la mise en oeuvre des projets de cette nature. Et surtout, on manque cruellement de données concernant l'évaluation de l'exploitation indirecte de la plupart des projets de lutte contre la désertification, mais

aussi au sujet de leurs effets écologiques régulateurs. Ainsi, à la fameuse analyse basée sur le rapport coût/bénéfice, pourra se substituer une autre qui fera valoir le rapport coût/efficacité.

- iii) Faible coordination entre les directeurs d'institutions chargées de la planification d'une part, et entre les organes régionaux et sous-régionaux et les institutions nationales oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la désertification, d'autre part. Cet état de fait a conduit à une large diversité des projets, dont la plupart figurent parmi ceux recommandés par le Plan d'Action de Nairobi; et
- iv) Manque d'un engagement ferme pour la mise en oeuvre des projets, dans la plupart des cas, sauf de la part des services et institutions concernés.

58. Les difficultés qu'on vient de mentionner, ainsi que la diversité des projets, ont augmenté la complexité de leur exécution et de leur contrôle. De surcroît, la plupart des projets et programmes n'étaient pas nés de l'initiative propre des pays concernés, pas plus qu'ils n'étaient motivés par des problèmes communs bien identifiés; leur raison d'être réside plutôt dans les possibilités de financement qui sont offertes. C'est la raison pour laquelle ces projets ont été perçus et accueillis différemment par les divers pays concernés. En plus, le fait que certains d'entre eux aient été financés par des organisations financières et internationales ne reflète pas le degré d'intérêt que leur portent les pays bénéficiaires, ni l'engagement de ces derniers en leur faveur, intérêt et engagement qui constituent pourtant un préalable à leur succès.

59. Les problèmes rencontrés dans la préparation et la mise en oeuvre des projets régionaux concernent, entre autres:

- i) Manque de données relatives aux conditions socio-économiques et écologiques dans les pays de la sous-région et le faible engagement des pays concernés pour ce qui est des ressources financières nécessaires à la mise au point de programmes et projets communs;
- ii) Insuffisance des échanges d'informations et de bases de données sur les ressources disponibles (techniques, humaines et financières, entre autres) pour identifier et réaliser des projets prioritaires;
- iii) La plupart des activités ayant trait à la désertification dépendent du soutien des institutions nationales, ce qui explique que les impacts de ces activités sont différemment appréciés dans les divers pays concernés, en raison de l'inégalité des capacités de ces derniers en fait de cadres institutionnels;

- iv) La communication entre les centres technologiques et de recherche de la sous-région est insatisfaisante en matière de diffusion de techniques hautement efficaces pour enrayer ou atténuer l'impact négatif de la désertification, et à propos, par exemple: de l'utilisation de variétés végétales résistant à la sécheresse en matière de forestation, des systèmes de rechargement des aquifères, des technologies de fixation de dunes à moindre coût, de la conception et la préservation des rideaux forestiers; et
- v) Manque d'un financement suffisant et durable qui affecte pratiquement toutes les étapes de la mise en oeuvre de la majorité d'activités et de projets de lutte contre la désertification, du fait que la plupart de ces projets s'étalent sur une longue durée et à cause également de leur faible rentabilité économique.

VI. PROPOSITIONS POUR DES ACTIONS FUTURES

6.1 Au niveau de chaque pays (national)

60. (a) Nombreuses réalisations parmi celles recommandées ont été accomplies par tous les pays. Mais il faudra à l'évidence déployer davantage d'efforts intégrés, à travers notamment, l'instauration d'un partenariat réel et dynamique entre les secteurs public et privé favorisant la participation des communautés locales qui vivent dans des zones touchées. Il conviendrait, pour ce faire, d'élaborer, là où ce n'était pas encore fait, des programmes d'action nationaux à intégrer dans d'autres politiques nationales de développement durable. Une unité centrale de coordination devrait être également mise en place pour harmoniser les ressources et les activités de:
- (i) différents départements/divisions de divers ministères (l'Agriculture, l'Intérieur, l'Information, l'Environnement, etc.), instituts nationaux et centres de recherche concernés par le programme de lutte contre la désertification;
 - ii) communautés scientifiques, organisations non-gouvernementales; et
 - iii) communautés locales d'une manière globale et durable.
- (b) La campagne de sensibilisation aux problèmes concernés doit être intensifiée au profit de tous les partenaires, avec le concours des PNUD/UNSO, le Secrétariat général de la Convention pour la Lutte contre la Désertification (CCD) ou à travers une assistance bilatérale - comme c'est souvent le cas dans divers pays d'Afrique. Le but d'une telle campagne de sensibilisation est d'abord de mobiliser toutes les ressources disponibles et, partant, d'aider, à travers l'approche intégrée adoptée, à faire face aux redoutables problèmes de désertification.
- (c) Les travaux accomplis en matière de lutte contre la désertification dans une partie d'un pays doivent être étendus aux autres régions du même pays, moyennant les modifications et adaptations qui s'imposent, et ce, à travers un programme national de lutte contre la désertification, et sous l'impulsion de l'organisme national de coordination.
- (d) Une base de donnée fiable et adéquate doit être créée à travers un effort national de coopération relayé par un soutien régional ou sous-régional.

6.2 Au niveau sous-régional

61. Vu le caractère transnational des problèmes de lutte contre la désertification, il est nécessaire de canaliser les différents efforts nationaux à travers une action sous-régionale. Une telle conjonction d'efforts existe déjà dans une certaine mesure, comme en témoigne un certain nombre de projets finalisés et exécutés ou en cours de réalisation. Il y a lieu cependant de promouvoir une coordination plus rationnelle et plus systématique en vue de mettre en commun et de partager ressources, expertises et expériences.

62. Une coopération sous-régionale efficace aidera à faire face aux problèmes et obstacles mentionnés dans la section 5.4, ayant trait à la planification, élaboration de programme, préparation et exécution de projets régionaux, car, l'expertise et les expériences disponibles dans un pays doivent servir aux autres pays de la sous-région.

63. Et surtout, un programme d'action commun, faisant participer tous les pays de la sous-région, devra être préparé et mis en oeuvre avec une assistance bilatérale et multilatérale. Une participation plus efficace est indispensable de la part du PNUD/UNSO, du Secrétariat général du CCD, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, du Centre d'Activité du Programme de Lutte contre la Désertification, de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN), de son Comité chargé des terres sèches et arides, en plus d'autres organisations régionales et sous-régionales.

6.3 Au niveau régional

64. La Convention pour la lutte contre la Désertification (CCD) et son Annexe régionale de mise en oeuvre pour l'Afrique, ont appelé à la mise au point d'un programme d'action régional (RAP) pour la lutte contre la désertification en Afrique. Ce programme est actuellement en cours de préparation, à l'initiative du Secrétariat de la Convention, et en coopération avec des organisations régionales compétentes, notamment l'OUA, le Secrétariat de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN) la Banque Africaine de Développement, le PNUD/UNSO, le PNUE et la CEA. Le programme d'action régional pour la lutte contre la désertification (RAP) constituera le cadre global pour les actions destinées à la lutte contre la désertification dans la région.

65. On est également en train de constituer une unité régionale de coordination (URC) pour la mise en oeuvre de la Convention en Afrique, semblable à celles déjà établies en d'autres régions. Une fois devenue opérationnelle, cette unité régionale de coordination servira de catalyseur aux actions de lutte contre la désertification en Afrique.

66. dans la perspective de la première réunion de la Conférence des Parties (COP) à la Convention pour la Lutte contre la Désertification (CCD) (septembre 1979) et de la session spéciale de l'Assemblée générale (juin 1997), une conférence ministérielle panafricaine est prévue pour mars 1997, à Ouagadougou. Tous les pays africains devraient en principe participer à ses travaux préparatoires. Et surtout, les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention pour la Lutte contre la Désertification ou qui n'y ont pas adhéré, doivent le faire sans délai, afin de renforcer la position de l'Afrique en ce qui concerne l'application de la CCD, puisque seules les parties à la Convention peuvent participer de plein droit aux travaux de la Conférence des Parties.

67. Dans son plan à moyen terme pour la période 1992-1997, la CEA a mis en oeuvre une série d'activités mettant en valeur les liens et les interactions existant entre alimentation et agriculture, population et environnement, qui sont autant de stratégies clés pour le soulagement de la pauvreté, et, partant, pour la survie des populations en Afrique. La même préoccupation se retrouve du reste dans le prochain plan à moyen terme (1998-2001), inscrite dans le sous-programme 2: Renforcement de la sécurité alimentaire et du développement durable. La CEA poursuit ses activités visant à accroître les capacités des Etats membres en matière d'élaboration et d'analyse des politiques ayant pour objet l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement durable; elle usera de son pouvoir mobilisateur pour se faire rencontrer des responsables de haut niveau dans une série de réunions, et ce, afin de sensibiliser à l'importance des questions concernées.

69. Par ailleurs, le programme intitulé "La sécurité alimentaire et la gestion de la sécheresse", s'inscrivant dans le cadre du thème 4: Urgence à propos des questions de survie, de l'Initiative spéciale des Nations Unies sur l'Afrique, constitue également un cadre intéressant qui permettra de traiter des problèmes de sécurité alimentaire et de la gestion de la sécheresse, et ce, au moyen de la promotion de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, de l'amélioration de la qualité du sol, de l'encouragement de l'accès des femmes au crédit, à la vulgarisation agricole et à la propriété foncière.

70. Enfin, la communauté internationale doit apporter un grand soutien aux engagements ainsi qu'aux projets des Gouvernements, afin de donner un élan supplémentaire, en les mettant en exergue, aux questions et aux obligations hautement stratégiques liées à la mise en oeuvre effective de maintes dispositions de la Convention pour la Lutte contre la Désertification, lesquelles imposent des obligations nationales et internationales supplémentaires aux institutions techniques, légales, administratives et financières des pays africains.

6.4 Le rôle du MULPOC de Tanger, de l'UMA et de la FAO

71. Dans le cadre des actions nationales, sous-régionales et régionales proposées plus haut, et en coopération avec le PNUD/UNSO, le PNUE et autres institutions compétentes, le MULPOC relevant de la CEA, l'UMA et l'Office régional de la FAO pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord (Caire) doivent aider les Etats membres de la sous-région à tirer tout le parti possible des progrès réalisés dans divers domaines d'expériences au cours de l'exécution de projets par le passé, en faisant ainsi l'économie des dépenses injustifiées, tout en essayant de mettre en évidence les bienfaits écologiques qui peuvent résulter de la lutte contre la désertification.

72. Ces institutions doivent oeuvrer de concert à la mise au point d'un plan visant essentiellement à appuyer les pays dans leurs efforts en vue d'appliquer la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification. Le but principal d'un tel effort doit être de promouvoir des opérations et des activités visant à lutter contre la désertification et la sécheresse et/ou à en atténuer les effets, dans les zones climatiques principales de la sous-région. Les activités en question pourraient être planifiées comme suit:

a) Cadre pour activités à long terme

- (i) Coopérer avec les pays de la sous-région en vue de mettre en place un cadre pour des programmes d'action régionaux, et pour faciliter l'intégration et la coordination des activités nationales stratégiques ayant pour objet le développement durable dans une perspective sous-régionale globale.
- (ii) Servir de catalyseur et promouvoir au plan sous-régional, l'échange d'informations et d'expériences disponibles dans les centres de recherche des pays de la sous-région, afin d'éviter le chevauchement des activités et rationaliser les coûts d'investissement en matière de recherche dans la sous-région.
- (iii) Appuyer les programmes à long terme de recherche et de formation en matière de lutte contre la désertification, et plus particulièrement ceux dont l'objet est d'identifier les meilleures variétés locales à usages multiples et résistant à la sécheresse, pour les besoins de la restauration des pâturages, des sables et des oasis.
- (iv) Promouvoir le développement des capacités locales et renforcer la coopération scientifique, en mettant l'accent tout particulièrement sur la climatologie, la météorologie, la bio-diversité, la gestion des bassins d'eau, la dynamique des dunes de sable, les systèmes d'alerte rapide et le développement durable des forêts. L'accroissement des capacités dans le domaine

du droit de l'environnement est tout aussi important, car il permet aux professionnels qui les abordent de mieux comprendre les conventions relatives à l'environnement et donc de prendre des décisions appropriées à propos des questions politiques, juridiques et institutionnelles ayant trait à la sécheresse et la désertification, qui sont contenues dans ces conventions.

- (v) Assister les centres nationaux de recherche en matière de désertification dans leur effort de mobiliser les ressources financières et autres en vue de mettre en oeuvre leur programmes de recherche nationaux de priorité, et identifier quelques centres bien équipés (exemple: le Desert Research Centre en Egypte) afin qu'ils servent de centres sous-régionaux de recherche et de formation pour les activités régionales de lutte contre la désertification.

b) Cadre pour activités à court terme

73. Il serait souhaitable à court terme que ces institutions mettent en place un mécanisme au moyen duquel:

- (i) ils évalueront, conjointement avec les Etats membres et les donateurs concernés, et de façon périodique, les progrès accomplis en matière de lutte contre la désertification et réexamineront les objectifs atteints par chaque projet et chaque programme, ainsi que les conclusions significatives tirées au cours de l'élaboration et de l'exécution du projet.
- (ii) les moyens (économiques, techniques, logistiques, humains et juridiques) sont insuffisants pour réaliser tous les objectifs assignés au programme/projet.
- (iii) pour les pays du Maghreb, de nouvelles activités ont été fixées et mises en oeuvre dans le cadre des activités nationales, sous-régionales et régionales proposées et plus particulièrement la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification, en tenant compte des conditions socio-économiques de chaque pays et du fait que pour leur subsistance, les populations dépendent largement des ressources naturelles. A cet égard, le Secrétariat de l'UMA, le MULPOC de Tanger et la FAO doivent prêter assistance aux pays dans la mise en oeuvre de la Convention, et surtout pour mettre en place un cadre institutionnel et juridique approprié et assurer la diffusion des données et des informations afférentes à ce domaine.
- (iv) Aider les pays non membres de l'UMA à adopter un plan identique à celui des pays maghrébins. Ensemble, ces pays, membres ou pas de l'UMA, doivent s'efforcer d'accroître leur efficacité en matière de lutte contre

la désertification et la sécheresse dans leur région; il leur incombe également de:

- poursuivre les programmes de fixation et de stabilisation des dunes de sables, notamment dans les zones rurales menacées, dans les terres agricoles irriguées et dans les infrastructures de transport. Il serait éminemment utile à cet effet d'assurer la diffusion des informations à propos des meilleurs systèmes de fixation des dunes en terme de coûts/bénéfices, notamment la plantation mécanisée des dunes aussi bien dans les sols sableux argileux pauvres que dans les sols sablés riches;
- continuer à assurer la protection et la restauration des lignes de partage des eaux exposées à la désertification/érosion du sol à travers des programmes visant à:
 - * mettre en oeuvre des activités de développement intégré/et de gestion des forêts et du bétail;
 - * assurer une gestion globale et une restauration des lignes de partages des eaux pour les besoins des récoltes pluviales;
 - * atténuer l'érosion par couche et le ravinement et conserver les protoplasmes des végétations se trouvant dans les lignes des partages des eaux.
- assurer la revégétatin et la gestion durable des pâturages, prairies naturelles et oasis, notamment à travers la production et la conservation des protoplasmes des germes;
- faciliter la recharge des aquifères souterraines et contrôler la qualité d'eau et assurer sa bonne utilisation;
- assurer la conception scientifique, l'établissement, l'entretien et, le cas échéant, la restauration des rideaux de protection et des ceintures vertes;
- veuiller à la protection et à la restauration des bois naturels, comme par exemple, les bois d'acacia, les arbrisseaux, et les végétations des steppes des zones arides, particulièrement celles qui poussent en bordure des déserts; et

- procéder au boisement et reboisement des zones arides et semi-arides, en assurant également la gestion durable des forêts situées à la lisière des zones les plus arides.

74. L'une des conclusions principales de la brève analyse présentée ici, est que l'ampleur de la désertification est énorme dans la sous-région. Traiter efficacement ce problème exige donc d'importants moyens financiers et des personnels hautement qualifiés. Les pays de la sous-région peuvent et doivent consentir les efforts nécessaires pour accroître de façon conséquente les retombées économiques et écologiques de leurs activités de lutte contre la désertification, et ce, en réduisant les coûts à travers: (i) la recherche appliquée; (ii) des technologies nouvelles et efficaces, un savoir-faire, voire des brevets, et (iii) une administration judicieuse. On pourra réaliser des économies substantielles, en assurant la circulation, entre pays concernés, des informations, des bases de données et des expériences de terrain disponibles dans les centres technologiques et de recherche de ces mêmes pays. De même, une remise à niveau de la formation et la spécialisation aidera à réduire les coûts afférents à la gestion et l'administration.

75. Mais ce qui serait encore plus utile pour les pays de la sous-région, c'est d'établir, dans le cadre de la CCD, une stratégie claire et à long terme pour la lutte contre la désertification, et de l'intégrer ensuite dans un plan national qui soit également global et à long terme.

REFERENCES

Union Maghreb Arabe: charte maghrébine relative à la protection de l'environnement et au développement durable. Nouakchott, 11 novembre 1992, Secrétariat général, UMA, Rabat.

La lutte contre la désertification au Maghreb. Secrétariat général, UMA, Rabat, 1993.

League of Arab Nations; Arab Organization for Agricultural Development; Contributions of Arab Organization for Agricultural Development in efforts of combating Desertification in Arab Region, Khartoum, 1994.

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS REALISES

- a) Project on Water Resources of the Maghreb (RAB/80/011);
- b) Control of Bayoud, phase I (rab/84/081) involving Algeria, Morocco and Tunisia;
- c) Project on Management of Water in Rain-fed Agriculture (RAB/88/015);
- d) Development of Pastures (RAB/84/025);
- e) Technology for the Planning and Management of Water Resources (RAB/86/011);
- f) Fixation of Sand dunes (RAB/86/034);
- g) The Regional Workshop for Sustainable Development (RAB/89/029) involving all Arab countries).

Projects b) to f) involve Algeria, Morocco, Tunisia and some Arab countries in the Middle East.

ANNEXE 2

LISTE DES PROJETS EN COURS DE REALISATION

- a) Projects on the control of Bayoud of Date Palm, Phase II (Project RAB/88/024) concerning Algeria, Morocco and Tunisia;
- b) Development of Current Technologies in the Management of Water Resources, Phase II (RAB/89/003) concerning Algeria, Morocco, Tunisia and two other countries of the Middle East;
- c) Technical Assistance on the Mediterranean Environment (Project METAP, RAB/89/020) involving Algeria, Morocco, Tunisia and seven other mediterranean countries;
- d) Strengthening of the Planning and Management of Agronomic Research in the Arab Countries (RAB/89/027);
- e) Sand Dune Fixation and Afforestation (RAB/89/034) involving Algeria, Morocco, Tunisia, Sudan and Somalia;
- f) Pasture Development, Phase II (RAB/89/034) involving Algeria, Morocco, Tunisia and three other Arab countries of the Middle East; regional network for extra irrigation and improvement of water management in agricultural production (RAB/90/005) concerning Algeria, Morocco and Tunisia and five other Arab countries;
- g) Project CEDARE: Assistance to the Centre for Environment and Development in the Arab Region and Europe (RAB/91/016) involving all the Arab countries;
- h) Seminar on Policies and Administration of Domestic Energy in Arab countries (RAB/92/004) for all Arab countries.